



Brèves de la CFFP – Séance du 1.4.2021

La Commission a discuté à fond le thème de l'attractivité de la formation professionnelle, a établi les points clés et a adopté des recommandations à l'attention du SERI.

Encourager les jeunes femmes à se lancer dans une formation professionnelle est une tâche qui relève des partenaires de la formation professionnelle. À cet égard, la CFFP considère les trois points suivants comme particulièrement prometteurs :

- **Travailler sur l'image** : pour attirer davantage de femmes dans certaines professions, il faut mettre en évidence les aspects qui les interpellent particulièrement, par ex. les aspects sociaux (travailler avec et pour des personnes) et les aspects créatifs. Il faudrait en outre inciter les jeunes à aborder le choix de leur profession de manière non genrée.
- **Présenter des parcours professionnels** : les informations données avant et pendant la formation professionnelle initiale devraient être davantage axées sur la présentation de parcours professionnels et d'aspects qui interpellent les femmes, tels que le travail à temps partiel et la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.
- **Développer des spécialisations** : lorsque les conditions du marché du travail le permettent, il peut être judicieux de développer des orientations ou des diplômes de la formation professionnelle supérieure qui intéressent spécialement les femmes (par ex. bouchère-charcutière avec orientation « commercialisation »).

Il incombe aux organisations du monde du travail de définir les contenus des certifications professionnelles. S'agissant des compétences de demain (*future skills*), la CFFP formule les recommandations suivantes :

- **Procéder à un encouragement intégratif des compétences opérationnelles** : les compétences du futur continueront d'être orientées vers les situations professionnelles. En revanche, les compétences professionnelles devront être plus liées aux compétences méthodologiques et sociales. Il faudra en outre accorder davantage d'importance à un encouragement concerté entre les trois lieux de formation.
- **Considérer la langue comme un moyen de penser et de communiquer** : si la compréhension des textes et du langage parlé a toujours été importante, elle le sera encore plus à l'avenir pour ressortir les éléments essentiels du flot d'informations.
- **Assurer une transition sans heurts** : pour la formation professionnelle, l'harmonisation des plans d'études (PER, Lehrplan 21, piano di studio della scuola dell'obbligo) constitue une occasion unique de s'appuyer sur les compétences déjà acquises par les personnes en formation.

Comment la réglementation doit-elle être conçue pour que les nouveaux contenus et les nouvelles offres de formation puissent être intégrés rapidement et facilement ? La CFFP recommande ce qui suit :

- **Préserver le noyau dur** : la plupart des professions sont constituées d'une part d'un noyau dur qui n'évolue que lentement et d'autre part d'éléments (de nature technologique) qui requièrent régulièrement des ajustements rapides. La réglementation doit être conçue de manière à ce que les parties qui évoluent rapidement puissent être adaptées dans les meilleurs délais, en évitant la lourdeur d'une procédure de révision.
- **Fractionner la procédure de qualification** : il convient d'examiner si, au lieu d'être effectuée en fin d'apprentissage, la procédure de qualification peut être fractionnée sur l'année sous forme d'examens permettant de valider des faisceaux de compétences. Les notes d'expérience devraient être davantage utilisées dans les écoles professionnelles, dès lors qu'elles permettent d'évaluer les performances sur une plus longue période.

- **Renforcer la transversalité** : comme il a une vue d'ensemble des professions, le SEFRI sait où il existe des recoupements. Le potentiel de synergies qui en résulte devrait être exploité et entraîner une meilleure efficacité de la formation professionnelle.